

## Ville de Beauharnois

### 5<sup>e</sup> séance du conseil municipal

#### Séance ordinaire

Tenue en 2015, avril, le 7, à la salle des délibérations du conseil municipal, sise au 660, rue Ellice à Beauharnois conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes à laquelle sont présents, les membres du conseil Gaëtan Dagenais, Michel Quevillon, Guillaume Lévesque-Sauvé, Patrick Laniel, Jacques Daoust et Linda Toulouse sous la présidence du maire Claude Haineault, formant la totalité des membres.

Sont également présentes à cette séance, mesdames Julie Fortin, directrice générale par intérim et directrice aux développements stratégiques et de l'occupation du territoire et Manon Fortier, greffière.



Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

---

#### Numéro 2015-04-118      Ouverture de la séance

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **Que** la séance ordinaire du conseil municipal soit et est ouverte à 19 h.

Adoptée unanimement.

---

#### Numéro 2015-04-119      Adoption de l'ordre du jour

---

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté en y ajoutant le point suivant, soit :

#### **8.0 Affaires nouvelles**

8.1 Autorisation de signatures – Acte de vente (partie du lot 5 370 737) – Chemin du Canal

- **Que** l'ordre du jour soit et est adopté, tel que présenté, à savoir :

#### **1.0 Ouverture de la séance**

1.1 Ouverture de la séance à 19 h  
1.2 Adoption de l'ordre du jour  
1.3 Approbation du procès-verbal

**2.0 Administration générale et Service du greffe**

- 2.1 Autorisation de paiement – Règlement hors cour
- 2.2 Embauche d'une secrétaire – Service des travaux publics
- 2.3 Embauche d'un mécanicien en climatisation et chauffage – Service des travaux publics
- 2.4 Embauche d'un électricien d'entretien – Service des travaux publics
- 2.5 Avis de motion – Règlement décrétant un taux de taxation des travaux d'entretien du cours d'eau Grand Marais, branche Saint-Georges
- 2.6 Avis de motion – Règlement sur les pesticides
- 2.7 Avis de motion – Règlement sur les compteurs d'eau
- 2.8 Toponymie – Nomination de la bibliothèque municipale, de l'ancien hôtel de ville du secteur Est et de salles au Centre communautaires Dr.-Louis-Joseph-Marchand
- 2.9 Autorisation de signatures – Acte de vente (partie du lot 5 370 737) – Chemin du Canal

**3.0 Services administratifs et financiers**

- 3.1 Approbation des listes des comptes à payer
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses
- 3.3 Affectation budgétaire – Rénovation de la bibliothèque et de la réfection du centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand

**4.0 Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaires**

- 4.1 Octroi d'une subvention – Support au développement élite – Hélody Cyrenne
- 4.2 Octroi d'une subvention – Support au développement élite – Club de gymnastique CampiAgile
- 4.3 Autorisation de trajet – Bicyclethon 2015
- 4.4 Autorisation de trajet – Critérium 2015
- 4.5 Autorisation de trajet – Relais pour la vie – Société canadienne du cancer
- 4.6 Autorisation de signature – Protocole d'entente – Marché public 2015
- 4.7 Avenants de contrat – Les Constructions B. Martel inc. – Rénovation de la bibliothèque et réfection du centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand

**5.0 Service des travaux publics et de l'hygiène du milieu**

- 5.1 Autorisation de signature – Entente de service – Écocentre 2015
- 5.2 Avenant de contrat – Réaménagement du chemin du Canal
- 5.3 Avenant de contrat – Mise aux normes de l'usine de production d'eau potable de la Pointe-du-Buisson
- 5.4 Éclairage de rues – Demande à Hydro-Québec – Nomination de représentants
- 5.5 Annulation et autorisation de retourner en appel d'offres – Location de conteneurs pour l'écocentre et valorisation des matériaux secs
- 5.6 Annulation et autorisation de retourner en appel d'offres – Achat de quatre véhicules



---

**Numéro 2015-04-121      Autorisation de paiement – Règlement hors cour (suite)**

---

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **D'entériner** l'entente hors cour intervenue le 23 mars 2015 et autoriser le paiement des sommes en découlant ;

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-122      Embauche d'une secrétaire – Service des travaux publics**

---

Attendu qu'un poste de secrétaire au Service des travaux publics doit être comblé ;

Attendu qu'un affichage à l'interne du poste de secrétaire a été effectué du 26 mars au 1<sup>er</sup> avril 2015 ;

Attendu que trois (3) candidatures ont été déposées, à savoir :

- Chantal Bédard
- Linda Beaulieu
- Sabrina Frappier

Attendu que le poste de secrétaire doit être accordé au candidat ayant le plus d'ancienneté ;

Attendu qu'il y a lieu d'octroyer le poste à madame Chantal Bédard considérant qu'elle a le plus d'ancienneté ;

Attendu que madame Bédard bénéficie d'une entente de réduction d'heures de travail depuis le 5 novembre 2007 à 22,5 heures par semaine ;

Attendu que cette entente peut être annulée en tout temps par l'employée et l'employeur ;

Attendu qu'à l'affichage du poste, il est inscrit que l'horaire de travail est de 34 heures par semaine, il y aura lieu d'annuler cette entente si madame Bédard demeure à ce poste ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- Que madame Chantal Bédard soit et est nommée secrétaire au Service des travaux publics.
- Que le salaire et les avantages sociaux soient ceux établis selon la convention collective des salariées cols blancs en vigueur.
- Que l'occupation de ce poste soit effective le ou vers le 7 avril 2015.

---

**Numéro 2015-04-122      Embauche d'une secrétaire – Service des travaux publics (suite)**

---

- Qu'une période d'essai et de familiarisation de soixante-trois (63) jours réellement travaillés, débute à compter de la date d'occupation du poste à raison de 34 heures par semaines.
- Qu'après cette période, si madame Bédard désire conserver ce poste et si elle satisfait aux exigences, l'entente de réduction d'heures de travail liant madame Bédard et la ville sera et soit annulée.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-123      Embauche d'un mécanicien en climatisation et chauffage – Service des travaux publics**

---

**Attendu** les nombreux bâtiments et stations de pompage nécessitant diverses réparations et entretien par un mécanicien en climatisation et chauffage qualifié et que ces travaux sont confiés à une entreprise ;

**Attendu** qu'il y a lieu, par souci d'économie, d'embaucher un mécanicien en climatisation et chauffage qui veillera au bon fonctionnement de toutes les installations dans la Ville de Beauharnois ;

**Attendu** qu'un affichage de ce poste a été effectué à l'interne du 4 au 10 février 2015 ;

**Attendu** qu'aucune candidature à l'interne n'a été déposée, un affichage à l'externe a été effectué ;

**Attendu** que plus de onze (11) curriculum vitae ont été reçus et que cinq (5) candidats ont été sélectionnés pour passer une entrevue et un test d'aptitude ;

**Attendu** que le comité de sélection formé de madame Manon Fortier et messieurs Patrick Laniel, conseiller municipal et Sylvain Gendron ont sélectionné monsieur Luis Ansorena, celui-ci s'étant démarqué lors de l'entrevue et qu'il possède les compétences nécessaires pour occuper cet emploi ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Jacques Daoust

Il est résolu :

- **Que** le poste de mécanicien en climatisation et chauffage au Service des travaux publics soit et est octroyé à monsieur Luis Ansorena.
- **Que** le salaire et les avantages sociaux soient ceux établis selon la convention collective des salariés cols bleus en vigueur.
- **Que** l'occupation de ce poste soit effective le 7 avril 2015.

---

**Numéro 2015-04-123      Embauche d'un mécanicien en climatisation et chauffage – Service des travaux publics (suite)**

---

- **Qu'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date d'embauche.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-124      Embauche d'un électricien d'entretien – Service des travaux publics**

---

**Attendu** les nombreux bâtiments et lumières de rues nécessitant diverses réparations et entretien par un électricien qualifié et que ces travaux sont confiés à une entreprise ;

**Attendu** qu'il y a lieu, par souci d'économie, d'embaucher un électricien d'entretien qui veillera au bon fonctionnement de toutes les installations électriques dans la Ville de Beauharnois ;

**Attendu** qu'un affichage de ce poste a été effectué à l'interne du 11 au 17 février 2015 ;

**Attendu** qu'aucune candidature à l'interne a été déposée, un affichage à l'externe a été effectué ;

**Attendu** que plus de trente-trois (33) curriculum vitae ont été reçus et que quatre (4) candidats ont été sélectionnés pour passer une entrevue et un test d'aptitude ;

**Attendu** que le comité de sélection formé de madame Lynda Daigneault et messieurs Gaëtan Dagenais, conseiller municipal, Raymond Dolphin et Sylvain Gendron ont sélectionné monsieur Miguel Faille, celui-ci s'étant démarqué lors de l'entrevue et qu'il possède les compétences nécessaires pour occuper cet emploi ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Michel Quevillon  
Il est résolu :

- **Que** le poste d'électricien d'entretien au Service des travaux publics soit et est octroyé à Monsieur Miguel Faille.
- **Que** le salaire et les avantages sociaux soient ceux établis selon la convention collective des salariés cols bleus en vigueur.
- **Que** l'occupation de ce poste soit effective le 7 avril 2015.
- **Qu'**une période d'essai et de familiarisation de vingt-six (26) semaines consécutives et réellement travaillées débute à compter de la date d'embauche.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-125      Avis de motion – Règlement décrétant un taux de taxation des travaux d’entretien du cours d’eau Grand Marais, branche Saint-Georges**

---

**Monsieur** le conseiller Gaëtan Dagenais donne un avis de motion à l’effet qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement décrétant un taux de taxation des travaux d’entretien du cours d’eau Grand Marais, branche Saint-Georges.

(Projet de règlement 2015-02)

Que dispense de lecture soit faite

---

**Numéro 2015-04-126      Avis de motion – Règlement sur les pesticides**

---

**Monsieur** le conseiller Guillaume Lévesque-Sauvé donne un avis de motion à l’effet qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement sur les pesticides.

(Projet de règlement 2015-03)

Que dispense de lecture soit faite

---

**Numéro 2015-04-127      Avis de motion – Règlement sur les compteurs d’eau**

---

**Monsieur** le conseiller Gaëtan Dagenais donne un avis de motion à l’effet qu’il sera présenté lors d’une prochaine séance du conseil, un règlement sur les compteurs d’eau.

(Projet de règlement 2015-04)

Que dispense de lecture soit faite

---

**Numéro 2015-04-128      Toponymie – Nomination de la bibliothèque municipale, de l’ancien hôtel de ville du secteur Est et de salles au Centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand**

---

**Attendu** les travaux de rénovation de la bibliothèque et la réfection du centre communautaire ;

**Attendu** qu’il y a lieu d’en profiter pour revoir l’appellation de la bibliothèque et de certaines salles multifonctionnelles et dédiées au public ;

**Attendu** qu’il y a lieu de nommer l’ancien hôtel de ville du secteur Est afin de créer un sentiment d’appartenance ;

**Attendu** de nommer la bibliothèque municipale Bibliothèque de Beauharnois ;

**Attendu** de nommer l’ancien hôtel de ville du secteur Est, Édifice Auguste-Hébert, maire fondateur de Maple Grove ;

**Attendu** de nommer les différentes salles du centre communautaire Dr. Louis-Joseph-Marchand de la façon suivante :

---

**Numéro 2015-04-128      Toponymie – Nomination de la bibliothèque municipale, de l'ancien hôtel de ville du secteur Est et de salles au Centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand (suite)**

---

**1<sup>er</sup> niveau**

Salle Guy-Malette, afin d'honorer la mémoire de monsieur Guy Mallette, fondateur du Club optimiste de Beauharnois et ancien homme d'affaires ;

**2<sup>e</sup> niveau**

Salle Yvon-Julien, afin d'honorer la mémoire d'un homme qui a consacré une partie de sa vie à la recherche et la transmission de l'histoire locale de Beauharnois ;

Salle Normand-Lamoureux, afin d'honorer la mémoire d'un homme qui fit du bénévolat pendant de nombreuses années ;

Salle Georgette-Lefebvre, afin d'honorer la mémoire d'une femme qui a consacré de nombreuses années au bénévolat pour différentes causes notamment pour la Société canadienne du Cancer ;

**3<sup>e</sup> niveau**

Salle Thérèse-Rhéaume-Mackey, afin d'honorer la mémoire d'une femme qui fut la première élue à titre de commissaire de la Commission scolaire de Beauharnois de 1967 à 1986) ;

Salle Dominique-Julien, afin d'honorer la mémoire d'un homme qui fut Curé de la Paroisse Saint-Clément de 1952 à 1968 ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Michel Quevillon

Il est résolu :

- **De nommer** la bibliothèque municipale Bibliothèque de Beauharnois.
- **De nommer** l'ancien hôtel de ville du secteur Est Édifice Auguste-Hébert.
- **De nommer** la cuisine communautaire située au rez-de-chaussée du Centre communautaire, Salle Guy-Malette
- **De nommer** les trois salles multifonctionnelles situées au 2<sup>e</sup> étage du Centre communautaire, Salle Yvon-Julien, Salle Normand-Lamoureux et la Salle Georgette-Lefebvre.
- **De nommer** les deux salles situées au 3<sup>e</sup> étage du centre communautaire, salle Thérèse-Rhéaume-Mackey et Salle Dominique-Julien.

Adoptée unanimement.



---

**NOTE :** Monsieur le conseiller Jacques Daoust, déclare un conflit d'intérêt avec le projet déposé, il se retire de son siège

---

---

**Numéro 2015-04-129** Autorisation de signature – Acte de vente (partie du lot 5 370 737) – chemin du Canal

---

**Attendu** l'intérêt de 9316-8656 Québec inc. d'acquérir le lot 5 370 537 sis sur le chemin du Canal ayant une superficie totale d'environ 32 000 pieds carrés au montant 144 000,00 \$;

**Attendu** que l'acquéreur entend utiliser l'immeuble pour l'établissement d'un restaurant et d'un dépanneur avec essencerie;

**Attendu** que cette transaction représente un investissement de 900 000 \$ et la création de quatre (4) emplois;

**Attendu** qu'il est dans l'intérêt de la Ville d'autoriser la signature de la promesse d'achat et l'acte de vente desdits lots mentionnés précédemment;

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **D'autoriser** le maire et la greffière à signer la promesse d'achat et l'acte de vente de l'immeuble sis sur le chemin du Canal (Lot 5 370 537) en faveur de 9316-8656 Québec inc au montant approximatif 144 000,00 \$ et toute la documentation y afférente.

Adoptée majoritairement.

---

**NOTE :** Monsieur le conseiller Jacques Daoust reprend son siège.

---

---

**Numéro 2015-04-130** Approbation des listes des comptes à payer

---

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **Que** les listes des comptes à payer au 31 décembre 2014 au montant de 347 367,08 \$ et au 31 mars 2015 au montant de 4 379 998,15 \$ pour un total de 4 727 365,23 \$ soient et sont approuvées telles que présentées.

Adoptée unanimement.

---

**NOTE :** Dépôt de l'état des revenus et des dépenses

---

L'état des revenus et des dépenses au 31 mars 2015 est déposé aux membres du conseil municipal.

---

**Numéro 2015-04-131      Affectation budgétaire – Rénovation de la bibliothèque et de la réfection du centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand**

---

**Attendu** la résolution 2014-05-173 adoptée le 20 mai 2014 octroyant le contrat de Rénovation de la bibliothèque et réfection du centre communautaire à Constructions B. Martel inc. au montant de 3 598 000 \$ (plus les taxes applicables) ;

**Attendu** qu'il y a lieu d'injecter une somme supplémentaire de 700 000 \$ afin de palier à différentes dépenses supplémentaires et non prévues, notamment la présence d'amiante dans le bâtiment, l'âge de ce dernier et sa non-conformité au Code du bâtiment, le parement de brique à refaire, le remboursement partiel de la TVQ passant de 62,8 % à 50 % et les avenants de contrat totalisant plus de 200 000 \$;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Appuyé par monsieur Patrick Laniel

Il est résolu :

- **D'affecter** une somme supplémentaire de 700 000 \$ au budget de rénovation de la bibliothèque et de la réfection du centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand.
- **Que** cette affectation soit prise de la façon suivante à savoir, 500 000 \$ proviendra du surplus et 200 000 \$ du fonds de roulement.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-132      Octroi d'une subvention – Support au développement élite – Hélody Cyrenne**

---

**Attendu** le cheminement sportif et athlétique d'Hélody Cyrenne sur la scène provinciale, canadienne et internationale en gymnastique ;

**Attendu** sa participation récente aux Jeux du Canada pour l'équipe provinciale ;

**Attendu** les résultats obtenus soit :

- ☉ Médaille d'or en équipe ;
- ☉ Médaille de bronze au sol ;
- ☉ 4<sup>e</sup> au cumulatif ;

**Attendu** le volet « Support au développement élite » en référence à la Politique des loisirs de la Ville de Beauharnois ;

**Attendu** la recommandation du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'octroyer une somme de 350 \$ à madame Hélody Cyrenne et lui offrir une tribune médiatique dans nos médias locaux (Beauharnois Vous informe, Site internet et Infolettre) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé

Il est résolu :

---

**Numéro 2015-04-132      Octroi d'une subvention – Support au développement élite – Hélody Cyrenne (suite)**

---

- **D'octroyer** une somme de 350 \$ à madame Hélody Cyrenne afin de supporter le développement élite, conformément à la Politique des loisirs de la Ville de Beauharnois.
  
- **Que** cette dépense soit payée à même le budget d'opération.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-133      Octroi d'une subvention – Support au développement élite – Club de gymnastique CampiAgile**

---

**Attendu** la participation du Club de gymnastique « CampiAgile », à une compétition d'envergure internationale du 23 au 29 avril 2015 à Walt Disney ;

**Attendu** la participation de trois (3) jeunes athlètes de Beauharnois sur l'équipe de compétition soit Jade Charlebois, Pénélope Reid et Andréanne Leblanc ;

**Attendu** le volet « Support au développement élite » en référence à la Politique des loisirs de la Ville de Beauharnois ;

**Attendu** la demande du club de gymnastique « CampiAgile » de soutenir financièrement la participation de ces jeunes athlètes ;

**Attendu** la recommandation du directeur du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire d'octroyer une somme de 200 \$ à chaque athlète et leur offrir une tribune médiatique dans nos médias locaux (Beauharnois Vous informe, Site internet et Infolettre) ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **D'octroyer** une somme de 200 \$ à mesdames Jade Charlebois, Pénélope Reid et Andréanne Leblanc, totalisant la somme de 600 \$ afin de supporter le développement élite, conformément à la Politique des loisirs de la Ville de Beauharnois.
  
- **Que** cette dépense soit payée à même le budget d'opération.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-134      Autorisation de trajet – Bicyclethon 2015**

---

**Attendu** la tenue annuelle du bicyclethon organisé par le Club Optimiste de Beauharnois-Maple Grove le 31 mai 2015 ;

**Attendu** le volet participatif, la promotion de la sécurité à vélo et des saines habitudes de vie de cet évènement ;

---

**Numéro 2015-04-134      Autorisation de trajet – Bicyclethon 2015 (suite)**

---

**Attendu** la demande à la Ville de Beauharnois d'utiliser l'Aréna André-Richard comme site de départ, de retour et d'animation ;

**Attendu** le dépôt du plan du trajet établi en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

D'autoriser la tenue du bicyclethon organisé par le Club Optimiste de Beauharnois-Maple Grove le 31 mai 2015 selon le trajet déposé et leur permettre l'utilisation de l'Aréna André-Richard.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-135      Autorisation de trajet – Critérium 2015**

---

**Attendu** la tenue de la 3<sup>e</sup> édition du Critérium Optimiste de Beauharnois le 25 avril 2015 ;

**Attendu** le volet participatif important et l'engouement engendré par celui-ci auprès de la population locale, régionale et provinciale ;

**Attendu** la demande à la Ville de Beauharnois d'obtenir les services de soutien habituel ; équipements communautaires, ressources matérielles et humaines et soutien médiatique ;

**Attendu** le dépôt du plan du trajet établi en collaboration avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

D'autoriser le Club Vélo-Sélect de tenir la 3<sup>e</sup> édition du Critérium Optimiste de Beauharnois le 25 avril 2015 selon le trajet déposé et leur fournir le soutien logistique disponible.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-136      Autorisation de trajet – Relais pour la vie – Société canadienne du cancer**

---

**Attendu** la tenue annuelle du Relais pour la vie organisée par la Société canadienne du cancer de Beauharnois ;

**Attendu** le volet participatif important et l'engouement engendré par celui-ci auprès de la population locale et régionale ;

**Attendu** que l'évènement aura lieu du 5 au 6 juin 2015 ;

**Attendu** la demande de l'organisme d'accéder à l'aréna du 4 au 7 juin 2015 ;

---

**Numéro 2015-04-136      Autorisation de trajet – Relais pour la vie –  
Société canadienne du cancer (suite)**

---

**Attendu** la demande à la Ville de Beauharnois d'obtenir les services de soutien habituel ; équipements communautaires, ressources matérielles et humaines et soutien médiatique ;

**Attendu** le dépôt du plan du trajet ;

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **D'autoriser** la Société canadienne du cancer de tenir son événement annuel dans le quadrilatère de l'aréna et leur fournir le soutien logistique disponible dans le cadre du Relais pour la vie édition 2015.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-137      Autorisation de signature – Protocole d'entente  
– Marché public 2015**

---

**Attendu** l'existence du Marché public à la Place du Marché, depuis quelques années ;

**Attendu** la volonté de la Ville de Beauharnois de bonifier l'offre de service tant dans la quantité et la variété des produits offerts que dans les périodes d'ouverture ;

**Attendu** l'offre de service de madame Nathalie Daoust de tenir un kiosque de produits maraîchers cinq (5) jours semaine et ce, en plus d'autres producteurs/maraîchers qui souhaiteront s'y ajouter ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel

Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais

Il est résolu :

- **De conclure** le Protocole d'entente avec madame Nathalie Daoust, pour le marché public, édition 2015, tel que déposé.
- **D'autoriser** la directrice générale par intérim à signer ledit protocole d'entente et tout autre document y afférent.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-138      Avenants de contrat – Les Constructions B.  
Martel inc. – Rénovation de la bibliothèque et  
réfection du centre communautaire Dr.-Louis-  
Joseph-Marchand**

---

**Attendu** la résolution 2014-05-173 adoptée le 20 mai 2014 octroyant le contrat de Rénovation de la bibliothèque et réfection du centre communautaire à Constructions B. Martel inc. au montant de 3 598 000 \$ (plus les taxes applicables) ;

---

**Numéro 2015-04-138      Avenants de contrat – Les Constructions B. Martel inc. – Rénovation de la bibliothèque et réfection du centre communautaire Dr.-Louis-Joseph-Marchand (suite)**

---

**Attendu** les ordres de changement autorisés numéros 33 à 37, 39 et 42 à 47 suivants :

<u>DATE</u>	<u>MONTANT</u>	<u>NUMÉRO D'AVENANT</u>	<u>NETTES</u>	<u>DESCRIPTION</u>
2015-03-03	2 415,17 \$	ODC 33	2 535,63 \$	RÉPARATION DES CONDUITS TOIT CENTRE COMMUNAUTAIRE
2015-03-03	3 353,98 \$	ODC 34	3 521,26 \$	DÉPLACEMENT DES CONDUITS ÉLECTRIQUES ET PRISE 600V
2015-03-05	25 093,08 \$	ODC 35	26 344,60 \$	TRAVAUX ÉLECTRIQUES
2015-03-05	10 318,72 \$	ODC 36	10 833,37 \$	BOITES ÉLECTRIQUES
2015-03-05	44 269,50 \$	ODC 37	46 477,44 \$	CABLAGE ÉLECTRIQUES NIVEAU 1,2 & 3
2015-03-09	560,10 \$	ODC 39	588,03 \$	LUMINAIRE
2015-03-23	782,12 \$	ODC 42	821,13 \$	MEZZANINE
2015-03-23	873,42 \$	ODC 43	916,98 \$	AJOUT 2 PLAQUES RAIL-GUIDE ASCENSEUR
2015-03-23	1 572,35 \$	ODC 44	1 650,77 \$	CADRE EXTÉRIEUR
2015-03-23	712,43 \$	ODC 45	747,96 \$	CÉRAMIQUE MURET
2015-03-23	6 170,38 \$	ODC 46	6 478,13 \$	FORMATION ESPACE CLOS
2015-03-23	-3 640,00 \$	ODC 47	-3 821,55 \$	CRÉDIT ÉLIMINATION LETTRAGE
TOTAL	92 481,25 \$		<b>97 093,75 \$</b>	

Il est proposé par monsieur Michel Quevillon  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **D'accorder** les avenants de contrat numéros 33 à 37, 39 et 42 à 47 relatifs aux imprévus encourus lors des travaux de rénovation de la bibliothèque et de la réfection du centre communautaire à Constructions B. Martel inc. ayant son siège au 569, rue Ellen Salaberry-de-Valleyfield (Québec) J6S 0B1 totalisant la somme de 97 093.75 \$ (plus les taxes applicables).

**Que** cette dépense soit assumée par les revenus excédentaires de la vente des terrains.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-139      Autorisation de signature – Entente de service – Écocentre 2015**

---

**Attendu** la réouverture de l'écocentre les fins de semaine à compter du 9 mai au 24 octobre 2015 inclusivement au 50, chemin des Hauts-Fourneaux ;

---

**Numéro 2015-04-139      Autorisation de signature – Entente de service  
– Écocentre 2015 (suite)**

---

**Attendu** qu'il y a lieu de signer une entente de service avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de confier à celle-ci l'opération des activités reliées à la mise en fonction d'un écocentre tel que l'ouverture et la fermeture du site, l'accueil des utilisateurs et les transactions monétaires les fins de semaine ;

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **D'autoriser** la directrice générale par intérim à signer une entente de service avec la MRC de Beauharnois-Salaberry afin de confier l'opération des activités de fins de semaine de l'écocentre pour la période du 9 mai au 24 octobre 2015 inclusivement.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-140      Avenant de contrat – Réaménagement du  
chemin du Canal**

---

**Attendu** la résolution 2014-03-085 adoptée le 18 mars 2014 octroyant le contrat de réaménagement du chemin du Canal à Excavations Bergevin & Laberge inc. au montant de 2 262 960,24 \$ (avant taxes) ;

**Attendu** l'avenant de contrat numéro 7 aux fins de construction de massifs en béton incluant les conduits souterrains pour l'alimentation d'Hydro-Québec par Télécon ainsi que la réparation de conduits endommagés par Hydro-Québec lors de la mise en place des poteaux par Lecompte et fils représentant une somme de 50 918,88 \$ (avant taxes) ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **D'accorder** l'avenant numéro 7 aux fins de construction de massifs en béton incluant les conduits souterrains pour l'alimentation d'Hydro-Québec par Télécon ainsi que la réparation de conduits endommagés par Hydro-Québec lors de la mise en place des poteaux par Lecompte et fils à Excavations Bergevin & Laberge inc. ayant son siège au 210, boulevard Industriel, Châteauguay (Québec) J6J 4Z2 au montant totalisant la somme 50 918,88 \$ (plus les taxes applicables) ;
- **Que** cette dépense soit payée à même toute somme additionnelle disponible au fonds de carrières et sablières et/ou par le fonds général.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-141      Avenant de contrat – Mise aux normes de l’usine de production d’eau potable de la Pointe-du-Buisson**

---

**Attendu** que la mise aux normes de l’usine de production d’eau potable de la Pointe-du-Buisson a été effectuée ;

**Attendu** que qu’aux fins de terminer tous ces travaux il y a lieu d’effectuer le nettoyage, la désinfection et la pose d’une membrane d’étanchéité dans le réservoir d’eau potable au montant de 51 278 \$ (avant taxes) ;

**Attendu** la recommandation du Surintendant à la gestion des eaux et à l’hygiène du milieu ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **D’octroyer** un avenant au contrat initial tel que recommandé au montant de 51 278,00 \$ (plus les taxes applicables) à Nordmec Construction inc. ayant son siège au 390, rue Siméon, Local 3, Mont-Tremblant (Québec) J8E 2R2.
- **Que** ce montant soit imputé au règlement d’emprunt 2008-005.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-142      Éclairage de rues – Demande à Hydro-Québec – Nomination de représentants**

---

**Attendu** la résolution 2010-06-163 adoptée le 1<sup>er</sup> juin 2010 nommant des représentants de la Ville de Beauharnois pour présenter toute demande requise auprès d’Hydro-Québec aux fins d’entretien, de branchement, de réparation et de déplacement d’équipements sur le réseau d’éclairage de rues municipales ;

**Attendu** qu’il y a lieu de modifier et/ou d’ajouter les représentants de la ville ;

Il est proposé par monsieur Jacques Daoust  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **Que** messieurs Sylvain Gendron, Louis Doire, Sylvain Génier, Steve St-Onge et Miguel Faille et madame Line St-Onge respectivement directeur du Service des travaux publics, contremaîtres, coordonnateur aux infrastructures, électricien d’entretien et ingénieure municipale soient autorisés à présenter toute demande requise auprès d’Hydro-Québec aux fins d’entretien, de branchement, de réparation et de déplacement d’équipements sur le réseau d’éclairage de rues municipales.

Adoptée unanimement.



---

**Numéro 2015-04-143      Annulation et autorisation de retourner en appel d'offres – Location de conteneurs pour l'écocentre et valorisation des matériaux secs**

---

**Attendu** la réouverture du dépôt de matériaux secs le 9 mai 2015 jusqu'au 24 octobre 2015 inclusivement ;

**Attendu** que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres public afin d'octroyer un contrat pour la location de conteneurs, le tri et la valorisation des matériaux secs pour la saison 2015-2016 ;

**Attendu** que quatre (4) soumissions ont été reçues soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Type de matériaux</b>	<b>Sous total (avant taxes)</b>
▪ Récupération M. Hart inc.	Bois	24 000,00 \$
	Bardeaux	11 412,00 \$
	Gypse	3 480,00 \$
	Autre	17 118,00 \$
▪ Matrec	Bois	22 864,00 \$
	Bardeaux	13 887,00 \$
	Gypse	6 000,00 \$
	Autre	23 436,00 \$
▪ Mélimax Transport inc.	Bois	15 980,00 \$
	Bardeaux	10 552,50 \$
	Gypse	5 901,00 \$
	Autre	16 650,00 \$
▪ Camille Fontaine et Fils inc.	Bois	18 000,00 \$
	Bardeaux	11 250,00 \$
	Gypse	3 000,00 \$
	Autre	15 750,00 \$

**Attendu** que des modifications au bordereau de soumission et certaines clauses doivent être ajoutées au devis d'appel d'offres, en vertu des lois et règlements émanant du Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) ;

**Attendu** la recommandation de la responsable de l'approvisionnement d'annuler le présent appel d'offres et de refaire un appel d'offres en apportant quelques modifications ;

Il est proposé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu:

- **D'annuler** l'appel d'offres public relatif à l'octroi d'un contrat pour la location de conteneurs, le tri et la valorisation des matériaux secs pour la saison 2015-2016.
- **D'autoriser** la responsable de l'approvisionnement de refaire un appel d'offres en y apportant quelques modifications.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-144      Annulation et autorisation de retourner en appel d'offres – Achat de quatre véhicules**

---

**Attendu** que la Ville de Beauharnois a procédé à un appel d'offres public afin d'acquérir quatre (4) véhicules de type camionnette pour différents services ;

**Attendu** que deux (2) soumissions ont été reçues soit :

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Prix total (avant taxes)</b>
• Sainte-Marie St-Rémi	Véhicule A    41 826,00 \$
	Véhicule B    31 788,00 \$
	Véhicule C    25 639,00 \$
	Véhicule D    26 072,00 \$
• Hamel Chevrolet Buick GMC	Véhicule A    41 594,00 \$
	Véhicule B    34 084,00 \$
	Véhicule C    29 647,00 \$
	Véhicule D    29 647,00 \$

**Attendu** que les prix soumis sont plus élevées que les estimés et que les caractéristiques des véhicules sont non-conformes aux exigences ;

**Attendu** la recommandation de la responsable de l'approvisionnement d'annuler le présent appel d'offres et de refaire un appel d'offres en apportant quelques modifications ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Appuyé par madame Linda Toulouse  
Il est résolu :

- **D'annuler** l'appel d'offres public relatif à l'achat de quatre (4) véhicules pour différents services.
- **D'autoriser** la responsable de l'approvisionnement de refaire un appel d'offres en y apportant quelques modifications.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-145      DM 2015-0002 – Immeuble sis au 141, rue Saint-André à Beauharnois**

---

**Considérant** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant** le Règlement d'urbanisme numéro 607 régissant les dérogations mineures ;

**Considérant** que la Ville de Beauharnois est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, ci-après nommé « CCU » ;

**Considérant** que la Ville de Beauharnois a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment principal (garage attaché) empiétant dans la marge avant secondaire de 0,9981 mètre. La marge avant secondaire, dans le cas d'un lot de coin, peut être réduite jusqu'à 3,50 mètres et la distance demandée est de 2,5019 mètres ;

**Considérant** qu'un avis a été publié le 13 mars 2015 en conformité avec les dispositions de la Loi ;

---

**Numéro 2015-04-145      DM 2015-0002 – Immeuble sis au 141, rue Saint-André à Beauharnois (suite)**

---

**Considérant** la recommandation du CCU suite à sa séance tenue le 11 février 2015 et produit sous la minute CCU-2015-02-009 d'accorder la présente dérogation mineure afin de permettre l'agrandissement du bâtiment principal (garage attaché) en marge avant secondaire avec une marge de recul de 2,5019 mètres ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

- **D'accorder** la dérogation mineure 2015-0002 sur l'immeuble sis au 141, rue Saint-André à Beauharnois ayant pour but de permettre l'agrandissement du bâtiment principal (garage attaché) empiétant dans la marge avant secondaire de 0,9981 mètre.
- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-146      DM 2015-0003 – Immeuble sis sur le boulevard Cadieux (Lot 5 609 009) – Groupe Harden**

---

**Considérant** la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* ;

**Considérant** le Règlement d'urbanisme numéro 607 régissant les dérogations mineures ;

**Considérant** que la Ville de Beauharnois est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme, ci-après nommé « CCU » ;

**Considérant** que la Ville de Beauharnois a reçu une demande de dérogation mineure ayant pour but de permettre une marge arrière de 3,74 mètres au lieu de 6 mètres pour le bâtiment A3 du projet déposé par le Groupe Harden, intitulé « Plaza Beauharnois ». Le locataire de ce bâtiment requiert l'aménagement d'une aire de réception plus spécifique afin de répondre à ses besoins opérationnels. Le quai de chargement est, à son point le plus près, à une distance de 3,74 mètres de la limite de propriété ;

**Considérant** qu'un avis a été publié le 13 mars 2015 en conformité avec les dispositions de la Loi ;

**Considérant** la recommandation du CCU suite à sa séance tenue le 11 février 2015 et produit sous la minute CCU-2015-02-010 d'accorder la présente dérogation mineure afin de permettre une marge arrière de 3,74 mètres pour le bâtiment A3 pour permettre une plate-forme excédant le bâtiment d'une dimension de 1,829 mètre X 2,438 mètres. Que cette marge arrière soit accordée qu'à des fins de plate-forme et ne confère pas une nouvelle marge de recul arrière pour ce bâtiment ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

---

**Numéro 2015-04-146**

**DM 2015-0003 – Immeuble sis sur le boulevard Cadieux (Lot 5 609 009) – Groupe Harden (suite)**

---

- **D'accorder** la dérogation mineure 2015-0003 sur l'immeuble sis sur le boulevard Cadieux (Lot 5 609 009) à Beauharnois ayant pour but de permettre une marge arrière de 3,74 mètres au lieu de 6 mètres pour le bâtiment A3 du projet déposé par le Groupe Harden, intitulé « Plaza Beauharnois ». Le locataire de ce bâtiment requiert l'aménagement d'une aire de réception plus spécifique afin de répondre à ses besoins opérationnels. Le quai de chargement est, à son point le plus près, à une distance de 3,74 mètres de la limite de propriété.
- **Que** cette marge arrière ne soit accordée qu'à des fins de plate-forme et ne confère pas une nouvelle marge de recul arrière pour ce bâtiment.
- **Que** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-147**

**Nomination d'un fonctionnaire désigné – Application de certains règlements d'urbanisme**

---

**Attendu** la nomination d'une conseillère en urbanisme ;

**Attendu** qu'il y a lieu de nommer la conseillère en urbanisme à titre de fonctionnaire désigné pour l'application de certains règlements municipaux, tel le Règlement de zonage, des permis et certificats, de lotissement, de construction, de PIIA ;

Il est proposé par madame Linda Toulouse  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

- **De nommer** la conseillère en urbanisme, madame Pénélope Larose, à titre de fonctionnaire désigné responsable de l'application des règlements de zonage, de Permis et certificats, de lotissement, de construction, de PIIA, du CCU, des dérogations mineures et des usages conditionnels.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-148**

**Nomination d'une personne désignée – Gestion des cours d'eau**

---

**Attendu** que la MRC de Beauharnois-Salaberry s'est vue confier la compétence exclusive des cours d'eau de son territoire en vertu des articles 103 à 109 de la *Loi sur les compétences municipales* (L.Q. 2005, chapitre 6) en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 ;

---

**Numéro 2015-04-148      Nomination d'une personne désignée – Gestion des cours d'eau (suite)**

---

**Attendu** la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry adoptée le 20 septembre 2006 par celle-ci sous le numéro 2006-09-140 de ses résolutions ;

**Attendu** qu'en vertu de l'article 105 de cette loi, la Ville de Beauharnois doit nommer par résolution, la personne désignée pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** la Ville de Beauharnois nomme à titre de personne désignée, madame Pénélope Larose, conseillère en urbanisme, pour l'application des responsabilités liées à la gestion des cours d'eau, en conformité avec la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous juridiction de la MRC de Beauharnois-Salaberry.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-149      Premier projet de Règlement numéro 701-06 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, aux fins d'agrandir la zone ADR-205 à même les zones ADC-195 et A-197**

---

**Attendu** qu'une demande de modification au règlement de zonage numéro 701 a été déposée en date du 5 janvier 2015 au service de l'urbanisme de Beauharnois par les propriétaires de l'immeuble situé au 445, chemin de la Beauce ;

**Attendu** les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**Attendu** que la Municipalité doit déterminer de manière précise les limites des zones à l'intérieur des aires d'affectation identifiées au schéma d'aménagement ;

**Attendu** qu'il est de la compétence municipale de délimiter les zones ;

**Attendu** que la demande vise à vendre des parties du lot 3 861 455 d'une superficie de 894 m<sup>2</sup> au lot 3 861 456 et d'une superficie de 301,62 m<sup>2</sup> au lot 4 432 177 puisque celles-ci ont toujours été utilisées à des fins résidentielles depuis 1978 par les occupants de ces deux propriétés ;

**Attendu** qu'il y a lieu d'apporter des précisions aux limites des zones ADR-205, ADC-195 et A-197 ;

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier à nouveau l'annexe « B » du règlement de zonage numéro 701 de telle manière à y agrandir la zone ADR-205 à même les zones ADC-195 et A-197 ;

Il est proposé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Appuyé par monsieur Gaëtan Dagenais  
Il est résolu :

---

**Numéro 2015-04-149 Premier projet de Règlement numéro 701-06 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, aux fins d'agrandir la zone ADR-205 à même les zones ADC-195 et A-197 (suite)**

---

- **Que** le conseil municipal adopte le premier projet de Règlement numéro 701-06 modifiant le Règlement de zonage numéro 701, tel qu'amendé, aux fins d'agrandir la zone ADR-205 à même les zones ADC-195 et A-197, tel que présenté.

Adoptée unanimement.

---

**Numéro 2015-04-150 Autorisation de signatures – Entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies**

---

**Attendu que** les municipalités de Saint-Louis-de-Gonzague, Saint-Étienne-de-Beauharnois, Saint-Urbain-Premier, Sainte-Martine ainsi que les villes de Beauharnois et de Salaberry-de-Valleyfield désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19) et 569 et suivants du *Code municipal* pour conclure une entente intermunicipale d'entraide mutuelle en cas d'incendie et d'intervention d'urgence ;

**Attendu que** la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., chapitre S-3.4) permet d'établir un système d'entraide entre les services municipaux de sécurité incendie et d'en établir les conditions ;

**Attendu** qu'en vertu du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Beauharnois-Salaberry, il y a lieu de formaliser et d'uniformiser l'organisation du service d'entraide de protection contre les incendies sur le territoire (action 10) ;

**Attendu** qu'il y a lieu de prévoir l'acheminement des ressources sur les lieux d'un sinistre (réponse multicaserne), comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC (Action 34 : objectif 6, art. 6.2.1. Alinéa F, paragraphe 2) ;

**Attendu** que la majorité des services de sécurité incendie sur le territoire de la MRC doit mettre en place une procédure afin de vérifier régulièrement le nombre de pompiers disponibles, comme il est prévu dans les plans de mise en œuvre du schéma de couverture de risques de chacune des municipalités et villes de la MRC (action 13) ;

**Attendu** qu'il y a lieu de redéfinir l'entraide (réponse multicaserne) selon les besoins de chacune des municipalités lors d'un sinistre, comme il est prévu dans le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **De conclure** l'Entente régionale d'entraide et de protection contre les incendies, telle que déposée.
- **D'autoriser** le maire et la greffière à signer ladite entente et tout autre document y afférent.

Adoptée unanimement.

**Attendu** que la Semaine de sensibilisation à la sécurité ferroviaire aura lieu du 27 avril au 3 mai 2015 ;

**Attendu** qu'il est d'intérêt public de sensibiliser nos concitoyens aux moyens de réduire les accidents, les blessures et les dommages qui auraient pu être évités et qui sont attribuables à des collisions aux passages à niveau ou à des incidents mettant en cause des trains et des citoyens ;

**Attendu** qu'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé qui a pour objet de travailler de concert avec le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes, ainsi qu'avec le public pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire ;

**Attendu** qu'Opération Gareautrain demande à la Ville de Beauharnois d'adopter la présente résolution afin d'appuyer les efforts soutenus déployés par cet organisme pour sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de la Ville de Beauharnois ;

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Jacques Daoust  
Il est résolu :

- **D'appuyer** la Semaine nationale de sensibilisation à la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 27 avril au 3 mai 2015.

Adoptée unanimement.

---

### Communication des membres du conseil

---

Gaëtan Dagenais : Information sur la semaine de l'action bénévole du 12 au 18 avril 2015. Il réitère la date du 14 avril pour la rencontre de la COOP de santé à l'école secondaire des Patriotes.

Patrick Laniel remercie l'organisation du tournoi Pierre Laniel, plus particulièrement monsieur Éric Perron, pour la réussite du tournoi.

Le maire fournit les dates prévisibles de réouverture de la bibliothèque et du centre communautaire :

- Bibliothèque : Les travaux devraient être terminés aux alentours du 25 avril; le réaménagement des locaux se fera jusqu'au 8 mai; l'inauguration officielle se fera aux alentours du 18 mai 2015.
- Centre communautaire : Le bâtiment devrait être libéré par l'entrepreneur aux alentours du 25 avril; il faudra faire la peinture de plusieurs locaux, ce qui devrait prendre environ cinq (5) semaines. Les locaux communautaires seront remis aux organismes au fur et à mesure que la peinture sera terminée.

---

## Période de questions

---

➤ **Monsieur Éric Perron**

Il demeure dans la paroisse St-Paul, il s'inquiète du trafic qu'engendrera l'ouverture des commerces de la compagnie Harden sur le boulevard Cadieux. Il a peur que les gens tentent de faire un détour dans son secteur pour éviter les feux de circulation. Le maire lui explique que les automobilistes n'ont aucune raison de faire un détour dans son secteur mais que des vérifications seront faites en temps et lieu.

➤ **Monsieur André Trottier**

Il demande si le feu de la Kruger était accidentel ou criminel. Le maire explique que ce feu était accidentel et il en profite pour féliciter le service des incendies de Beauharnois pour l'excellent travail effectué lors de cette intervention qui a duré quatre (4) jours.

➤ **Monsieur Michel Thibault du journal le Soleil de Châteauguay**

Il veut savoir le nom, la raison et le montant versé à l'employé remercié. Le maire, sans entrer dans le détail, explique qu'une somme minime a été remise à cet employé suite à des négociations à la Commission des normes du travail.

➤ **Madame Angélique Jacques**

Elle veut savoir quel genre de commerce sera situé sur le terrain vendu par la ville sur le chemin du Canal. C'est un poste d'essence, un dépanneur et possiblement de la restauration rapide.

Elle demande si le zonage permettra de reconstruire le bâtiment incendié des Entreprises St-Pierre. Selon le nouveau zonage du secteur, il ne pourrait pas reconstruire mais l'activité pratiquée sur le terrain demeure un droit acquis. Un permis de démolition a été demandé, la ville suit ce dossier de près. Le coût de cette intervention est aux environs de 150 000 \$, la ville regarde de quelle façon elle peut récupérer cette somme.

---

## Numéro 2015-04-152      Levée de la séance

---

Il est proposé par monsieur Patrick Laniel  
Appuyé par monsieur Guillaume Lévesque-Sauvé  
Il est résolu :

- **Que** la séance du conseil municipal soit et est levée à 20 h 13.

Adoptée unanimement.

---

**Claude Haineault, maire**

---

**Manon Fortier, greffière**